

# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS

COMMUNE DE  
**CORNEBARRIEU**

*S'informer pour mieux réagir !*

# S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES

“ Madame, Monsieur,

Nous vivons tous, quotidiennement, dans un environnement qui présente des risques. Nous connaissons parfaitement l'existence d'un certain nombre de ces risques (circulation routière, incendie, etc.) mais nous en oublisons beaucoup, plus rares, peu fréquents mais parfois beaucoup plus graves.

Ce document a pour but de vous familiariser avec les risques majeurs, qu'ils soient naturels, technologiques et liés à l'activité humaine, ou sanitaires, et surtout de vous indiquer quels seront les gestes à adopter en pareil cas.

Cornebarrieu a anticipé avec la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde ; ce document recense par anticipation les risques et les conséquences possibles, et surtout l'organisation et les moyens mis en œuvre pour gérer la situation, en lien avec la Préfecture.

Dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez en main, vous trouverez une liste de risques potentiels, mais surtout la façon dont ils seront gérés, depuis l'alerte jusqu'au retour à la normale. Les bons gestes à adopter sont décrits ainsi que les coordonnées du Poste de Commandement Communal qui sera mis en place.

Merci de prendre le temps de la lecture et également de ranger ce document dans un endroit où vous pourrez le retrouver facilement si nécessaire ! ”

Mr Alain TOPPAN  
Maire de Cornebarrieu

## Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	3
Le Plan Communal de Sauvegarde .....	3
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ? .....	4
Les moyens d'alerte .....	6
L'hébergement en cas d'urgence .....	7
Le risque inondation .....	8
Le risque météorologique .....	12
Le risque mouvement de terrain .....	14
Le risque sismique .....	16
Le risque radon .....	18
Le risque rupture de barrage .....	20
Les risques technologiques .....	22
Le risque nucléaire .....	24
Le risque terroriste .....	26
Avant l'événement : comment se préparer ? .....	28
Après l'événement : que faire ? .....	29
Notes .....	30
Récapitulatif des conduites à tenir .....	32



## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



Aléa

Ex : inondation



Enjeux

Ex : habitations



Risque

Ex : inondation des habitations

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la ville de Cornebarrieu a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et **l'organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux aux **risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.



Mairie  
© Mairie de Cornebarrieu

Numéro en lien  
avec le Poste de  
Commandement  
Communal :  
**05 62 13 43 00**



Risques présents  
sur la commune

# QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

Lors de la survenue d'un événement, suivant son impact sur le territoire, l'alerte peut être déclenchée par la Mairie ou par la Préfecture. Les acteurs mettent alors en place leurs organisations respectives de gestion de crise.

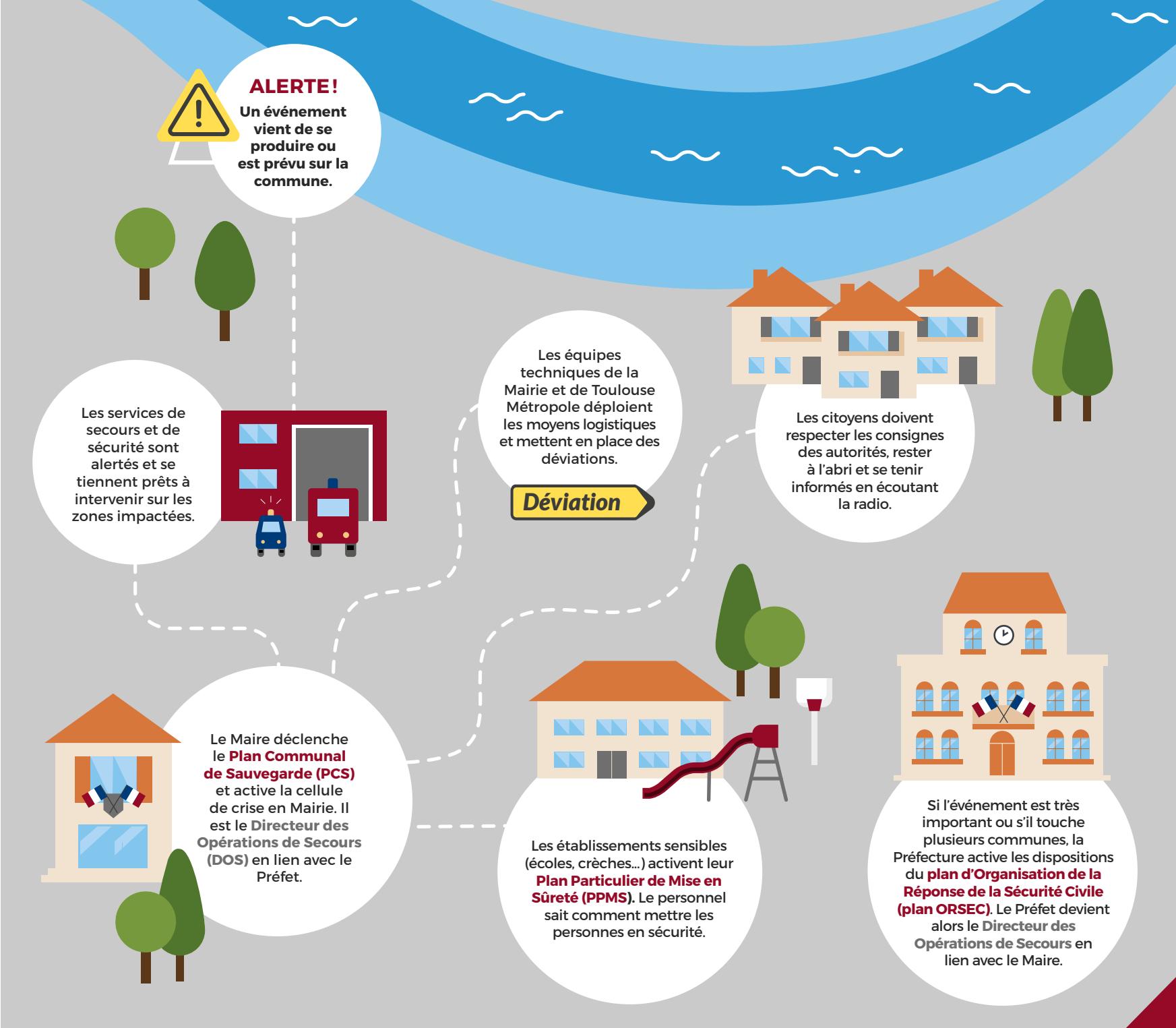
## Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population, etc.).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.





## LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales.  
Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



### Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé sur le panneau numérique extérieur situé au, 35 route de Toulouse.



### À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut également être relayée par les médias.  
Écoutez la radio :

**France Bleu Occitanie**

**106.1 FM**



### L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie ou des Pompiers pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



### L'alerte téléphone

La Mairie de Cornebarrieu peut vous alerter par SMS en cas d'alerte.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement à ce système via cette adresse :

<https://www.cornebarrieu.fr/#InscriptionNewsletter>

ou en retournant à la mairie le coupon détachable de la page 29.



### Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs !

Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la ville.

**Préfecture :**

@prefet31 **ou** @prefetOccitanie

**Mairie :**

[www.cornebarrieu.fr](http://www.cornebarrieu.fr)

## L'HÉBERGEMENT D'URGENCE À LA SUITE D'UNE ÉVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organisent l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (**foyer de l'Aussonnelle, l'espace sportif Pierre de Coubertin, l'Aria**) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence).

**Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

### Comment être informé en cas d'évacuation ?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et services de secours présents sur le terrain.



L'Aria  
© Mairie de Cornebarrieu



Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données lors de l'alerte par la Mairie et les services de secours.



# LE RISQUE INONDATION



## QU'EST-CE QUE C'EST ?



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables.

Sur la commune, les inondations peuvent être provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement\*. La vitesse de montée des eaux peut être variable selon les épisodes, notamment en fonction de l'intensité des pluies.

\*Le ruissellement peut être défini comme la submersion de zones normalement hors d'eau et où l'eau s'écoule par des voies inhabituelles, à la suite de l'engorgement du système d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses.

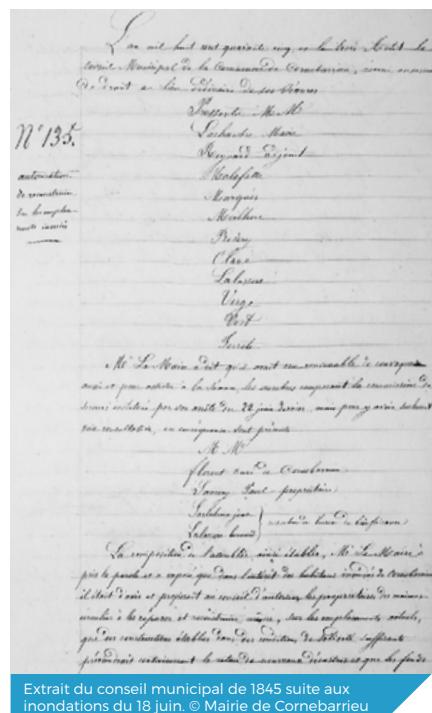


## Le risque sur le territoire de Cornebarrieu



Cornebarrieu est principalement concernée par les débordements de l'Aussonnelle mais également du Rouchet, son affluent. Ces deux cours ont une pente très faible et les hauteurs d'eau progressent lentement.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) réglemente la constructibilité sur la commune et a été approuvé par le Préfet du département sur la commune (en date du 17/02/2017) et est consultable en Mairie et sur internet.



Extrait du conseil municipal de 1845 suite aux inondations du 18 juin. © Mairie de Cornebarrieu



La commune a été impactée à intervalles irréguliers par des inondations, au 18ème et 19ème siècle et plus récemment durant la seconde moitié du 20ème.



Des travaux importants de recalibrage ont eu lieu sur tout le parcours de l'Aussonnelle autour de 1980, un entretien de la végétation et le retrait systématique des embâcles\* ont réduit la force des inondations. Depuis 1980, les maisons n'ont pas été touchées et l'eau envahit les champs et espaces verts ainsi que les rues les plus basses du centre ancien. La décrue s'amorce très vite, la plupart du temps moins de 24 heures après l'inondation.



\***Embâcle** : il s'agit de l'obstruction du lit d'un cours d'eau par une accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau ; il peut s'agir de matériaux rocheux issus de l'érosion, de branches mortes, de sédiments, de bois flottés, etc.



## LES INONDATIONS PASSÉES



Février 2005, Crabinet  
© M. Alain Toppin



10 janvier 2022, Naugère  
© M. Alain Toppin



# CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION À CORNEBARRIEU

Etablissements Recevant du Public



Points particuliers



CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)

Aléa inondation (PPRI, 2017)

- Faible
- Moyen
- Fort
- Cours d'eau
- Lac



# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

**Informez-vous sur le risque.**

**Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages.**

**Mettez les produits dangereux ou polluants au sec.**

**Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux, mise en place de batardeaux.**

**Surélevez le mobilier.**

**Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture.**

**Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document).**

## PENDANT



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(Mairie, pompiers, etc.).



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes.



**N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités.**



**Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée.**  
30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture.



**Écoutez la radio**  
**France Bleu Occitanie**  
**106.1 FM.**



**En cas de risque de crue, n'allez pas chercher vos enfants** à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



**Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures.**

## APRÈS

**Aérez et désinfectez** les pièces.

**Ne rétablissez les réseaux** qu'après vérification technique.

Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**.

**Faites l'inventaire des dégâts.**

Assurez-vous que l'eau du robinet est **potable**.

Conformez-vous aux **consignes** données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre.



# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



## QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.



### Vent fort et tempête



Régulièrement, des **vents violents** soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.



La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national. L'article de presse décrit la tempête ayant touché la commune en février 2003.



Canicule



### Épisode de canicule



Selon le département, on parle de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 30-36°C le jour et supérieure à 18-21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



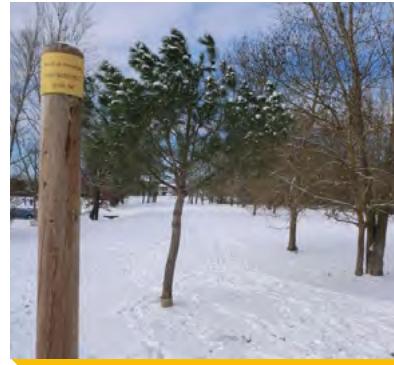
### Fortes chutes de neige/verglas

En cas de fortes **précipitations neigeuses**, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement (salage ou déneigement) est organisé par les services techniques métropolitains. Il peut être complété ponctuellement par des interventions des équipes municipales.

Des chutes de neige ont impacté la commune en janvier 2010 et 2012.



Article de La Dépêche du Midi du 27 février 2003



Parc en janvier 2012  
© Mairie de Cornebarrieu

# LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Ecoutez la radio France Bleu Occitanie 106.1 FM.



### Risque de fortes chutes de neige

#### Avant:

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

#### Pendant:

Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

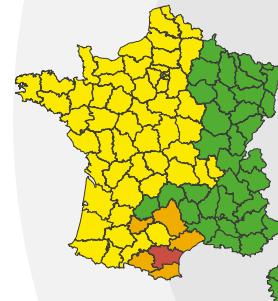


### Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

## LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER

Voici un exemple de carte diffusée par Meteo France



**NIVEAU 1 :** pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2 :** soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

**NIVEAU 3 :** soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4 :** une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

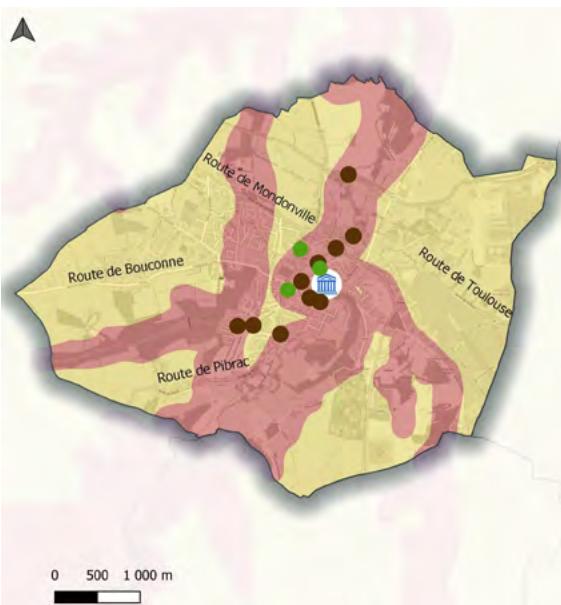
Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

### Retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de **fissures**. Ce risque est sensible (considéré comme modéré voire fort) sur une partie du territoire de la commune.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Sécheresse a été approuvé en décembre 2008 par le Préfet du département sur la commune. Il permet la maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation.



# LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé.



Éloignez-vous de la zone dangereuse.

## APRÈS



Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance.



Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre.



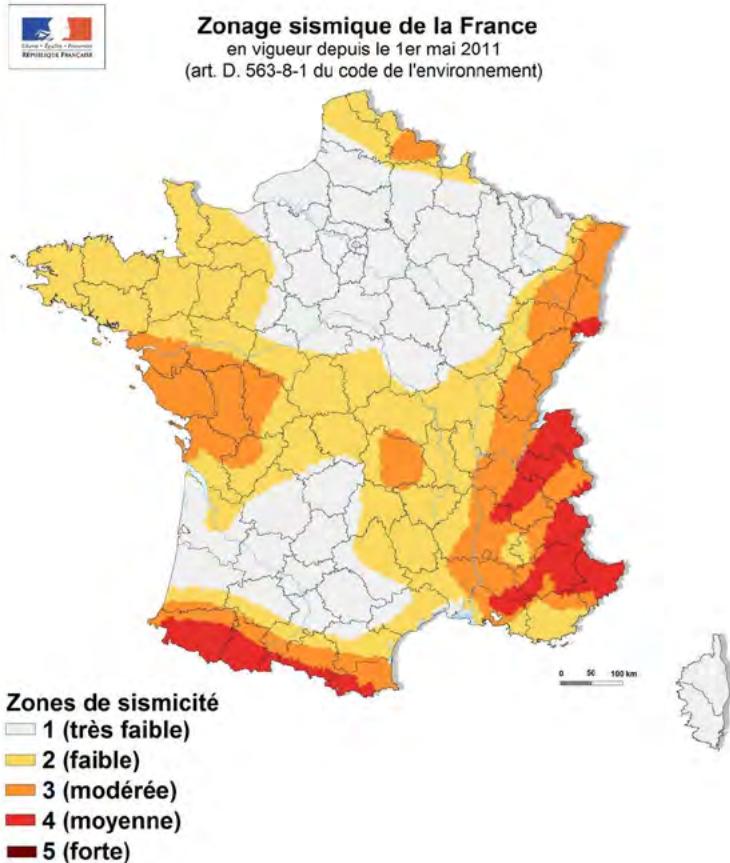
# LE RISQUE SISMIQUE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

## Le risque sur le territoire de Cornebarrieu

Le risque sismique sur la commune est de niveau **très faible**. Cela correspond à un niveau 1 sur 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010.



# LES BONS RÉFLEXES



## PENDANT LA SECOUSSSE



À l'intérieur, abritez-vous  
sous un meuble solide  
ou dans l'encadrement  
d'une porte.



À l'extérieur, éloignez-  
vous des bâtiments.

## APRÈS LA SECOUSSSE



Ne téléphonez qu'en cas  
d'urgence pour ne pas  
encombrer les lignes.



N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école, ils sont  
mis en sécurité par le  
personnel de l'école.



Écoutez la radio  
France Bleu Occitanie  
106.1 FM.



Coupez le gaz et  
l'électricité.



Sortez du bâtiment  
et rejoignez un point de  
rassemblement.



À l'extérieur, éloignez-  
vous des bâtiments.



# LE RISQUE RADON

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

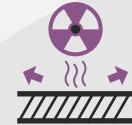
## Le risque sur le territoire de Cornebarrieu

Sur la commune, le risque est de **catégorie 1 (faible)** sur une échelle nationale de 3. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

## LES BONS RÉFLEXES



**Aérer quotidiennement son domicile** par l'ouverture des fenêtres au moins 10 min/jour.



**Assurer l'étanchéité** de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux).



**Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air**, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement.



**Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique** dans le sous-basement de son domicile.



**Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation**, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.



De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



# LE RISQUE SANITAIRE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus, etc.). Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : Une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- **Le risque pandémique** : C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple : COVID-19).
- **Le risque épizootie** : C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

## LES BONS RÉFLEXES



**Respectez les mesures d'hygiène recommandées** (lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude, etc.).



**Évitez les contacts avec les personnes malades.** En cas de contagion avérée, portez un masque.



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades. **Gardez une distance d'un mètre** entre vous et votre interlocuteur.



**Faites-vous vacciner** dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée.





# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'**industrie** (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stations-services en carburant ou les livraisons de **fuel** ou de **gaz** auprès de la population.

## Le risque sur le territoire de Cornebarrieu

À Cornebarrieu le trafic des matières dangereuses se concentre sur la **N 224**, et les **routes métropolitaines (M1, M63 et M65)** qui traversent la commune. Par ailleurs, deux canalisations souterraines de gaz parcourent l'est et l'ouest de Cornebarrieu.

Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.

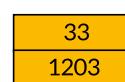
### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite liquide ou gazeuse, feu, explosion, etc.)
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

### La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



• N° d'identification de la matière



## Le risque de chute d'aéronef

Pour le trafic aérien, la sécurité absolue n'existe pas, quand bien même le niveau de sécurité est élevé. Chaque phase de vol présente des risques différents. La plupart des accidents ont lieu au décollage ou à l'atterrissement.

Une chute d'aéronef, à haute altitude peut affecter l'ensemble du département.

Sur Cornebarrieu, le risque est lié à la présence de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. En cas d'accident, la préfecture aurait en charge la gestion de l'événement.

## LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle.



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 106.1 FM.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



Ne pas aller sur les lieux de l'accident : vous iriez au-devant du danger.



# LE RISQUE NUCLÉAIRE



## QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.



## Le risque sur le territoire de Cornebarrieu



La commune n'est pas concernée de manière directe par un accident nucléaire. Mais elle peut être exposée par un nuage radioactif en cas d'événement sur **la centrale nucléaire de Golfech** (Tarn-et-Garonne) située à plus de 50 kms.



L'industrie nucléaire étant développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.



Les gestionnaires des installations de Golfech ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.



# LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 106.1 FM.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



Regagnez un bâtiment en dur le plus proche.



Fermez les ouvertures.



# LE RISQUE TERRORISTE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

## Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- Un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>)
- Un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux :

Niveaux	Descriptif
	<p><b>Le niveau de vigilance</b> : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.</p>
	<p><b>Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat</b> : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.</p>
	<p><b>Le niveau urgence attentat</b> : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.</p>

## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



# AVANT L'ÉVÉNEMENT COMMENT SE PRÉPARER ?

Quel que soit leur niveau d'intensité, les risques et la façon de les prévenir sont l'affaire de tous. Quelques conseils pour s'y préparer.



## Constituer son kit d'urgence

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de recharge
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur

## BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sûreté en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS :

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

## LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(à compléter)

- |                                       |                |                              |
|---------------------------------------|----------------|------------------------------|
| ● Mairie .....                        | 05 62 13 43 00 | ● Assurance .....            |
| ● Préfecture .....                    | 05 34 45 36 66 | ● Médecin de famille .....   |
| ● Urgence électricité dépannage ..... |                | ● École(s) des enfants ..... |
| ● Urgence gaz n° vert .....           |                | ● Hôpital .....              |
| ● Service des eaux .....              |                | ● Proches à contacter .....  |

# APRÈS L'ÉVÉNEMENT QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation à la suite d'une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



\*délai en vigueur au 01/07/2022

## RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

LA MAIRIE dépose un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

LA PRÉFECTURE enregistre la demande et la transmet

LA DEMANDE est examinée par une commission interministérielle

L'ARRÊTÉ de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est publié au Journal Officiel

## NOTES

# BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ALERTE

Dans le cadre de la démarche de gestion des risques majeurs, la ville de Cornebarrieu s'est dotée d'un système d'alertes SMS afin de pouvoir avertir très rapidement la population concernée en cas d'événement lié à la sécurité publique, d'événements météorologiques ou autres informations majeures.

**Pour bénéficier gratuitement de ce service, il suffit de vous inscrire soit directement sur la page d'accueil du site internet de la mairie :**

**<https://www.cornebarrieu.fr/#InscriptionNewsletter>**

**ou en remplissant le coupon détachable suivant et en le déposant à la Mairie.**

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**TÉLÉPHONE PORTABLE :** .....

**EMAIL :** .....

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**TÉLÉPHONE PORTABLE :** .....

**EMAIL :** .....

Ces informations, facultatives, sont collectées par la Ville de Cornebarrieu afin de pouvoir vous diffuser des messages d'alerte et d'information. Elles sont stockées de façon sécurisée en France ou au sein de l'Union Européenne et conservées pendant une période maximum de 3 ans. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, droit que vous pouvez exercer à tout moment auprès de :



**MAIRIE DE CORNEBARRIEU**

9 avenue de Versailles - BP 12 - 31700 CORNEBARRIEU  
05 62 13 43 00  
donneespersonnelles@cornebarrieu.fr

## NOTES

## NOTES

# RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

**Dans tous les cas :** informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : *fermeture de routes ou ordre d'évacuation*



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(Mairie, pompiers, etc.).



Écoutez la radio  
**France Bleu Occitanie 106.1 FM.**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**  
pour ne pas encombrer les lignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

## À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

## LIENS UTILES

**Météo France :** [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

**Mairie :** [www.cornebarrieu.fr](http://www.cornebarrieu.fr)

**Préfecture :** [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

**Risques majeurs en France :** [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## NUMÉROS UTILES

**SAMU**

**Police nationale**

**Pompiers**

**Appel d'urgence**

**Appel d'urgence  
pour sourds et malentendants**

**15**

**17**

**18**

**112**

**114**

### MAIRIE DE CORNEBARRIEU

9 avenue de Versailles - BP 12 - 31700 CORNEBARRIEU

[www.cornebarrieu.fr](http://www.cornebarrieu.fr)